



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## énergies renouvelables

Question écrite n° 73593

### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les éoliennes marines. Un célèbre mensuel a publié en octobre 2014 une étude sur le coût de l'électricité produite par les éoliennes marines. L'étude révèle que « la production des éoliennes marines étant aléatoires, et donc pas du tout coordonnée avec les besoins des consommateurs, son utilité est moindre que celle des centrales qui peuvent être activées en fonction de la demande. Faute de pouvoir stocker l'électricité, une partie de leur production est inutile, des capacités de secours (centrale au gaz) doivent être maintenues en réserve pour les cas où la production éolienne est insuffisante, le réseau électrique doit être profondément restructuré pour pouvoir gérer des sources d'électricité intermittentes. Il est estimé que le coût brut des MWh éoliens doit être multipliée par deux pour avoir son coût complet : chaque MWh éolien marin ne coûte donc pas quatre fois plus cher que les MWh classiques, mais huit fois plus ». En conclusion de l'étude menée, il ressort que « Soit les prix d'achat accordés aux producteurs d'électricité éolienne offshore en France sont anormalement élevés par rapport aux tarifs étrangers et il est urgent de dénoncer les contrats existants. Soit ils sont similaires et il faut aussi dénoncer les contrats existants qui conduisent à un coût huit fois supérieur au prix actuel et concentrer les financements publics sur la recherche ». Aussi souhaite-t-elle connaître ses intentions suite à cette proposition.

### Texte de la réponse

Le développement des énergies marines renouvelables est considéré par le Gouvernement comme une priorité pour la transition énergétique. Afin que la production d'électricité issue des énergies marines renouvelables puisse se faire au meilleur coût, une attention particulière est portée au choix du site et au potentiel qu'il présente notamment en matière de vent. La zone au large Dunkerque proposée pour le troisième appel d'offres éolien en mer a été retenue sur la base de ces critères notamment. Ainsi, le risque de sous-production évoqué par l'étude mentionnée par ailleurs assez contestable est évité. Loin de revenir sur les engagements pris, le Gouvernement a souhaité proposer des objectifs ambitieux en matière d'énergies marines renouvelables (cf. arrêté du 24 avril 2016 relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables.) qui permettront de tirer pleinement profit du potentiel énergétique de la France.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73593

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable et énergie

**Ministère attributaire :** Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [10 février 2015](#), page 841

**Réponse publiée au JO le :** [30 août 2016](#), page 7729